



**FNB Horizons Répartition adaptative de l'actif Resolve
(HRAA : TSX)**



CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	5
Faits saillants de nature financière.....	12
Rendement passé	15
Sommaire du portefeuille de placements	17

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

20

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	23
États du résultat global	24
États de l'évolution de la situation financière	25
États des flux de trésorerie	26
Tableau des placements	27
Notes afférentes aux états financiers - Informations spécifiques au FNB	31
Notes afférentes aux états financiers	36

Message du chef de la direction

L'année 2023 vient de se terminer et je suis fier de souligner les succès qu'a connus Horizons ETFs cette année, dans nos activités et pour nos investisseurs. En 2024 et dans l'avenir, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Bien que l'incertitude mondiale et les pressions économiques continues aient rendu les marchés volatils, le secteur des FNB au Canada poursuit sa croissance. Ainsi, au 31 décembre 2023, quelque 40 milliards de dollars avaient été injectés dans le secteur des FNB au Canada pendant l'année.

Du côté de Horizons ETFs, nos actifs sous gestion sont passés d'environ 22,9 milliards de dollars à plus de 30 milliards de dollars entre la fin de 2022 et la fin de 2023 – cette augmentation dépassant 7,6 milliards de dollars représente la plus forte croissance sur un an de notre histoire. Nous avons consolidé davantage notre position en tant que l'un des principaux fournisseurs de FNB canadiens, grâce à des flux de plus de 5,5 milliards de dollars injectés dans nos FNB cette année.

Nous sommes également résolu à poursuivre notre engagement de longue date à offrir des FNB novateurs. En avril, nous avons lancé les premiers FNB au Canada qui procurent une exposition exclusive aux bons du Trésor 0 à 3 mois du Canada et des États-Unis, soit respectivement le FNB Horizons Bons du Trésor 0 à 3 mois (« **CBIL** ») et le FNB Horizons Bons du Trésor américain 0 à 3 mois (« **UBIL.U** »). En juillet, nous avons lancé six FNB dans le cadre de notre gamme Exposition aux actions : Les Essentiels, dont le FNB de banques canadiennes comportant les frais les plus bas au Canada, le FNB Horizons Indice de banques à pondération égale (« **HBNK** »). En octobre, nous avons lancé notre gamme de FNB à rendement supérieur, qui procure une exposition à des programmes d'options sur les titres du Trésor américain gérés activement. Nous avons également élargi notre gamme de FNB axés sur la répartition de l'actif afin d'ajouter des types d'exposition que nous sommes les premiers au Canada à offrir dans cette catégorie de FNB.

Ces lancements ont été couronnés d'un grand succès : Horizons ETFs a enregistré des flux de plus de 1,8 milliard de dollars injectés dans ces FNB, ce qui nous classe parmi les premiers fournisseurs au Canada selon l'actif investi dans les nouveaux FNB lancés en 2023. En 2024, nous comptons lancer plusieurs nouveaux FNB novateurs qui offriront aux investisseurs plus de possibilités pour investir dans des catégories d'actifs traditionnelles et émergentes et personnaliser leur exposition. Nous avons hâte de communiquer davantage d'informations au sujet de ces produits emballants, et nous le ferons bientôt.

Peu importe ce qui se profile à l'horizon, nous sommes convaincus que notre gamme de FNB novateurs sera en mesure de vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Chez Horizons ETFs, nous embrassons l'innovation dans tout ce que nous faisons. De nos racines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada jusqu'à notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes animés par l'audace, la vision et l'engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

Nous sommes reconnaissants de votre soutien indéfectible alors que nous travaillons pour faire évoluer le secteur de la gestion d'actifs vers un horizon plus clair pour tous les investisseurs.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta
Président et chef de la direction de Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Horizons Répartition adaptative de l'actif Resolve (« HRAA » ou le « FNB »), une catégorie d'actions de société (une « catégorie de société ») de Horizons ETF Corp. (la « Société »), fait état des faits saillants de nature financière, et il est présenté avec les états financiers annuels audités (« états financiers » ou « états financiers annuels ») du fonds de placement. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires non audités ou des états financiers annuels audités du fonds de placement, du rapport annuel ou intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds, des politiques et procédures de vote par procuration les plus récentes, du dossier d'information sur le vote par procuration ou des états trimestriels du portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en nous écrivant à Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (« Horizons Management » ou le « gestionnaire »), 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en visitant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs à l'égard des événements futurs, résultats, circonstances ou rendements anticipés ou encore des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt nos convictions à l'égard d'événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure à nos énoncés prospectifs, étant donné qu'un certain nombre de facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures prises ou les événements réels diffèrent des objectifs, des attentes, des estimations ou des intentions décrits de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels peuvent différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions des marchés et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité où le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus simplifié du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Nous avisons le lecteur qu'il s'agit là d'une liste non exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'un de nos énoncés prospectifs et qu'il ne devrait pas s'y fier indûment lorsqu'il prendra la décision d'investir dans un FNB. D'ailleurs, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs, ainsi qu'aux autres incertitudes et événements potentiels, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, à moins que la loi applicable ne l'exige.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

HRAA cherche à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, dans les principales catégories d'actifs mondiaux, dont les indices d'actions, les indices de titres à revenu fixe, les taux d'intérêt, les marchandises et les devises.

HRAA fournit une exposition aux principales catégories d'actifs mondiaux, dont les indices d'actions, les indices de titres à revenu fixe, les taux d'intérêt, les marchandises et les devises. HRAA obtient une exposition à ces catégories d'actifs en investissant dans des instruments dérivés et des titres. Les instruments dérivés pourraient comprendre des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HRAA pourrait investir dans des instruments qui procurent une exposition aux marchés nationaux et étrangers, y compris aux marchés émergents. HRAA détiendra aussi une grande part de ses actifs dans de la trésorerie, des fonds du marché monétaire, des titres du Trésor américain ou d'autres équivalents de trésorerie, dont une partie ou la totalité serviront de marge ou de garantie pour les investissements de HRAA.

Dans le cadre de ses stratégies de placement, HRAA peut obtenir une exposition indirecte à des actifs numériques, y compris des cryptomonnaies telles que, mais sans s'y limiter, le bitcoin ou Ether, sous réserve d'une limite de 5 % de la dernière valeur liquidative établie pour HRAA au moment de l'acquisition de ces placements. L'exposition de HRAA à des actifs numériques peut être obtenue par i) un placement dans des fonds d'investissement, y compris des organismes de placement collectif, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds d'investissement à capital fixe, qui sont assujettis au Règlement 81-102, qui investissent directement ou indirectement dans ces actifs numériques, ou ii) l'utilisation d'instruments dérivés et d'autres instruments financiers, notamment des contrats à terme standardisés, des options sur contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des contrats de swap ou une combinaison de ce qui précède, ou un placement dans ceux-ci. Conformément à ses politiques, HRAA pourrait livrer des actifs du portefeuille à ses courtiers en contrats à terme qui sont membres de marchés à terme pertinents afin de garantir ses obligations aux termes de contrats à terme. La stratégie de HRAA vise à obtenir une plus-value du capital à long terme.

Il y a lieu de se reporter au prospectus le plus récent du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HRAA en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Le niveau de risque actuel du FNB est : bas à moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de ses rendements sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Le gestionnaire fournit ci-après aux investisseurs existants la liste des risques auxquels un placement dans le FNB peut être exposé. Avant d'acheter des actions, les investisseurs éventuels devraient lire la description complète des risques énumérés dans le plus récent prospectus du FNB et en tenir compte.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Les risques auxquels est exposé un placement dans le FNB sont énumérés ci-après et sont les mêmes que ceux figurant dans la liste des risques du plus récent prospectus du FNB. Une description complète de chacun des risques ci-après figure également dans le plus récent prospectus, lequel peut être obtenu au www.fnbhorizons.com ou au www.sedarplus.ca, ou en communiquant avec Horizons ETFs Management (Canada) Inc. sans frais au 1-866-641-5739 ou au 416-933-5745.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Risque lié aux perturbations du marché • Placements dans des instruments dérivés • Risque que le cours des actions du FNB diffère de leur valeur liquidative • Risque lié à la concentration dans un émetteur • Risque lié au levier financier • Risque lié aux taux de change • Risque lié aux contreparties • Risque lié à la liquidité • Risque lié aux emprunts • Risques liés à la fiscalité • Risque lié aux bourses • Incapacité à atteindre l'objectif de placement • Risque lié aux organismes de placement collectif • Risque lié à la cybersécurité • Risque lié aux techniques de placement dynamiques • Dépendance envers le personnel clé • Risque lié aux distributions • Rachats importants • Risque lié aux limites des cours • Conflits d'intérêts • Risques commerciaux et réglementaires associés à d'autres stratégies de placement • Risque d'ordre politique, économique et social • Risque lié au prêt de titres • Absence de propriété • Restrictions relatives à certains actionnaires • Prix de rachat • Risque lié à une structure de catégories/séries multiples et aux sociétés de placement à capital variable | <ul style="list-style-type: none"> • Risque lié aux fluctuations de la valeur liquidative et du cours des actions de FNB • Risque lié à l'absence de marché actif pour les actions du FNB et à l'absence d'historique d'exploitation • Aucun rendement garanti • Risques liés aux placements dans des actifs numériques • Risque lié aux contrats à terme standardisés sur les actifs numériques • Risque lié aux titres à revenu fixe et risque lié aux taux d'intérêt • Risque lié aux bourses étrangères et aux marchés étrangers • Risques généraux liés aux placements en actions • Risques liés aux placements dans des fiducies de revenu • Risque lié aux marchandises • Risque lié aux fonds négociés en bourse • Risque lié à l'utilisation des données historiques • Marchés hautement instables • Risque lié aux obligations à rendement élevé et risque lié aux autres placements moins bien notés • Risque de remboursement anticipé par l'émetteur • Risque lié aux écarts entre le cours affiché et le cours utilisable • Risque lié aux capitaux propres des marchés émergents • Risque lié à la vente à découvert • Conjoncture économique et la conjoncture des marchés en général • Risque de marché • Incidence possible de la rémunération au rendement |
|---|--|

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les parts du FNB ont affiché un rendement de 0,75 %. En comparaison, le rendement de l'indice de référence de la stratégie, composé de l'indice S&P Risk Parity à volatilité cible de 8 % et de l'indice S&P Systematic Global Macro, s'est établi à -1,42 % pour la même période.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

La stratégie du FNB allie un cadre de diversification mondiale et de risque équilibré – ce que l'on appelle la parité de risque – avec des modèles quantitatifs exclusifs qui modifient de façon dynamique les expositions au marché à la lumière des relations et des tendances complexes qui ressortent d'une série de sources de données. La stratégie a aussi recours à une protection dynamique contre le risque extrême, qui peut devenir un outil de gestion du risque important en cas d'effondrement soudain des marchés, lorsqu'une position acheteur sur la volatilité peut représenter l'une des rares options payantes.

Revue générale du marché

La paralysie du gouvernement américain qui a été évitée de peu, le déficit fédéral qui devrait doubler et la dette nationale qui a franchi la barre des 33 000 milliards de dollars US sont tous des facteurs qui ont assombri l'humeur du marché et attiré l'attention sur la situation budgétaire précaire des États-Unis. On estime que des obligations du gouvernement atteignant 8 000 milliards de dollars US, du jamais vu, arriveront à échéance au cours des 12 prochains mois, soit environ le tiers des obligations du Trésor en circulation. Cela représente plus de 3,5 fois le montant total des émissions nettes en 2023, sans compter les titres de 2 000 milliards de dollars US qui devront aussi être émis pour couvrir le déficit budgétaire attendu en 2024. Sachant cela, il est difficile d'imaginer que la Fed pourra attendre encore longtemps avant de fermer le robinet, ou de mettre fin à ce que l'on appelle le resserrement quantitatif. Si les États-Unis devaient en venir à racheter des obligations pour augmenter la masse monétaire, les conséquences sur la réserve mondiale de monnaie et le marché des obligations du Trésor seraient majeures.

Les données économiques aux États-Unis montrent des signes que, fait rare, un atterrissage en douceur pourrait effectivement être en cours. La croissance du produit intérieur brut (le « PIB ») s'est accélérée au troisième trimestre, battant les estimations pour atteindre un taux annualisé de 4,9 %. Il s'agit là du rythme le plus rapide des deux dernières années et le fruit d'une résilience remarquable face aux taux d'intérêt élevés. L'indice des prix à la consommation a monté de 3,1 % et s'est établi juste en-dessous des prévisions du consensus, la glissade du prix de l'essence ayant permis de contrer les hausses dans l'alimentation, le logement et les soins médicaux. L'indice des dépenses de consommation personnelles (Personal Consumption and Expenditures, ou PCE) que privilégie la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a enregistré une croissance annualisée de 1,9 % pour les six mois précédents et a en fait diminué par rapport au mois précédent, sa première baisse depuis avril 2020. En novembre, les emplois non agricoles (NFP) ont progressé par rapport au mois précédent et battu les attentes, tandis que le taux de chômage a reculé à 3,7 %.

Lors de sa dernière réunion de l'année, la Fed a laissé les taux d'intérêt inchangés à leur plus haut en 22 ans, mais la plupart des membres ont indiqué qu'ils s'attendaient à une réduction pouvant atteindre 75 points de base en 2024 alors que l'inflation s'oriente vers un taux annualisé de 2,4 %, le taux de chômage s'établit à 4,1 % et la croissance se poursuit à un rythme semblable, selon leurs prévisions. Le président Powell a communiqué ce message empreint de confiance durant sa conférence de presse, donnant le ton pour une vive remontée des actifs porteurs de risque jusqu'à la fin de l'année.

Même si le président de la Banque centrale européenne (la « BCE ») avait averti que les taux ne resteraient pas stables pour les deux prochains trimestres, le recul de l'inflation dans la zone euro à 2,4 % – le plus faible rythme annuel en plus de deux ans et à proximité de la cible de 2 % de la BCE – a ravivé la propension au risque à l'échelle mondiale. À l'instar de la BCE, la Banque d'Angleterre a maintenu ses taux directeurs inchangés au dernier trimestre de l'année alors que l'inflation, qui s'établissait tout de même à un taux annualisé de 4,6 %, reculait aussi de l'autre côté de la Manche.

Moody's a révisé à la baisse ses perspectives pour les obligations souveraines de la Chine à la lumière du ralentissement de la croissance et des difficultés qui persistent sur le marché immobilier du pays. Le PIB du Japon s'est contracté de 0,7 % au troisième trimestre, davantage que ne l'avaient prévu les économistes, ce qui pourrait contrecarrer le plan que semble mettre en œuvre la Banque du Japon pour ramener à la normale sa politique monétaire ultra-accommodante.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Le repli des prix de l'énergie s'est poursuivi, puisque les États-Unis ont augmenté leur production de pétrole brut jusqu'au niveau record de 13,2 millions de barils par jour, dépassant ainsi la production de la Russie et de l'Arabie Saoudite. Les tensions géopolitiques ont fait place au ralentissement de la demande, en particulier celle de la Chine, qui a aussi pesé sur le complexe de l'énergie. Le virage vers une politique moins interventionniste de la Fed a eu pour effet d'affaiblir le dollar américain et de favoriser l'or, qui a atteint un nouveau sommet (en dollars américains) en décembre, ainsi que les autres métaux précieux. Les perturbations causées par le phénomène météorologique El Niño dans les grands pays producteurs ont provoqué une forte hausse des prix du café et du cacao, tandis que l'augmentation de la production prévue au Brésil a calmé les craintes liées à l'approvisionnement et fait dégringoler les prix du sucre.

Revue du portefeuille

En raison des pertes subies en octobre (position acheteur sur le secteur de l'énergie) et en décembre (position vendeur sur les obligations et acheteur sur le dollar américain), HRAA a reculé de -5,2 % au quatrième trimestre, effaçant l'essentiel des gains réalisés au trimestre précédent, pour terminer l'année en hausse de 0,75 %.

La stratégie de Répartition adaptative de l'actif offre une exposition à la composante fondamentale du « coefficient bêta » de la parité de risque mondiale, à laquelle se superpose une stratégie « alpha » de négociation macroéconomique active. Ces deux composantes ont généré des pertes, la stratégie alpha a produit de mauvais résultats en octobre et la composante fondamentale de la parité de risque a été pénalisée en décembre.

Les **indices boursiers** ont été la principale source de rendements positifs, surtout les positions acheteur sur les marchés européens (MIB en Italie, IBEX en Espagne et EStoxx50) et américains (S&P 500 et NASDAQ).

Le **secteur de l'énergie** a dégagé les pires rendements, attribuables principalement aux positions acheteur sur le pétrole brut et au positionnement dynamique sur le diesel, malgré des gains importants provenant des positions vendeur sur le gaz naturel et l'essence.

Les **devises** ont aussi souffert, en raison principalement des position vendeur sur le franc suisse, le yen japonais et le dollar canadien.

Les **obligations** ont été pénalisées presque entièrement par une position vendeur sur les obligations Buxl allemandes à 30 ans, tandis que les positions acheteur sur les obligations du Canada à 10 ans et les obligations Gilt britanniques ont offert une rétribution substantielle.

Les **métaux** ont essuyé des pertes modestes, essentiellement attribuables à une petite position vendeur sur l'or.

Les **céréales** ont procuré un apport mineur, les pertes sur la position acheteur sur l'huile de graines ayant été essentiellement neutralisées par les gains sur la position vendeur sur le maïs et la négociation active de la farine de soya.

Les **marchandises hors métaux** ont vu les gains sur la position acheteur sur le café être annulés par les positions acheteur sur le coton et le sucre et la position vendeur sur le cacao.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Perspectives

La guerre en Ukraine semble s'être enlisée et il n'y a aucune fin en vue. Le conflit au Moyen-Orient entrave le transport maritime mondial et pourrait s'enflammer à tout moment. Les relations restent tendues entre les États-Unis et la Chine, malgré les récents efforts diplomatiques de rapprochement, et les élections à venir à Taïwan pourraient compliquer encore plus les choses. De plus en plus de pays, à commencer par ceux du bloc BRICS, délaissent le dollar américain et procèdent à des échanges commerciaux bilatéraux avec leur propre monnaie. Les tensions géopolitiques dans le monde n'ont pas été aussi vives depuis plusieurs décennies. À mesure que le changement de paradigme se poursuit, les investisseurs devraient continuer de mettre l'accent sur la diversification, de rééquilibrer leurs portefeuilles et de gérer le risque lorsque des occasions se présentent.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions du FNB

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le FNB a généré un résultat global brut de 2 275 013 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à (4 889 036) \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 1 517 338 \$ (2 603 535 \$ en 2022), dont une tranche de 56 915 \$ (67 308 \$ en 2022) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, le FNB n'a distribué aucun montant aux actionnaires.

Levier financier

L'exposition globale au marché de tous les instruments détenus directement ou indirectement par HRAA, calculée quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la valeur liquidative de HRAA ainsi qu'aux sommes et aux titres détenus à titre de dépôt de couverture afin d'appuyer les activités de négociation de dérivés du FNB. Dans des conditions de marché normales, le levier financier maximal utilisé, directement ou indirectement, par le FNB, exprimé sous forme de ratio de la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions sur dérivés financiers de HRAA divisée par l'actif net du FNB (le « ratio de levier financier »), ne sera généralement pas supérieur à 3:1.

Le tableau suivant présente les niveaux minimum et maximum de l'effet de levier enregistrés par le FNB au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, le levier financier à la clôture de ces exercices ainsi que le pourcentage approximatif de l'actif net que représente le levier financier.

Exercice clos le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Levier financier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
31 décembre 2023	1,30:1	2,92:1	1,90:1	190 %
31 décembre 2022	0,82:1	2,16:1	1,80:1	180 %

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il ne s'est produit aucun événement notable récent sur le marché, hormis les fluctuations normales du marché, qui aurait été susceptible d'avoir une influence indue sur le portefeuille du FNB lorsqu'il est comparé à son indice de référence.

Changement de dénomination

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investment Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, aux termes des IFRS.

Transactions avec des parties liées

Il n'y a pas eu de transactions de portefeuille avec des parties liées durant la période visée par le présent rapport. Certains services ont été fournis au FNB par des parties liées, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire et gestionnaire de placements de la Société et du FNB est Horizons ETFs Management (Canada) Inc., société constituée en vertu des lois de l'Ontario, dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 14) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. Les frais de gestion figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2023 et 2022 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 29 juillet 2020. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par action du FNB

Exercice ¹⁾	2023	2022	2021	2020
Actif net à l'ouverture de l'exercice	11,02	11,23	10,38	10,04 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation				
Total des revenus	0,45	0,17	–	–
Total des charges	(0,16)	(0,25)	(0,24)	(0,11)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour l'exercice	(0,21)	(0,53)	1,26	0,17
Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice	0,01	(0,12)	(0,18)	0,30
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	0,09	(0,73)	0,84	0,36
Total des distributions³⁾	–	–	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice⁴⁾	11,11	11,02	11,23	10,38 \$

1. Cette information est tirée des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par action et les distributions sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

3. Le cas échéant, les distributions ont été versées en espèces et (ou) réinvesties dans des actions additionnelles du FNB.

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par action à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Exercice¹⁾	2023	2022	2021	2020	
Total de la valeur liquidative (en milliers)	87 212	114 945	73 568	72 954	\$
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	7 853	10 428	6 553	7 026	
Ratio des frais de gestion ^{2) 4)}	0,96 %	1,88 %	1,94 %	2,18 %	
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion de l'action des charges des fonds de placement sous-jacents	0,96 %	1,84 %	1,87 %	2,13 %	
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion des frais liés au rendement ²⁾	0,96 %	1,00 %	1,04 %	1,08 %	
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion des frais liés au rendement, des coûts d'emprunt de titres et de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,96 %	1,00 %	0,97 %	1,03 %	
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ²⁾	1,04 %	1,93 %	2,05 %	2,20 %	
Ratio des frais de transaction ^{3) 4)}	0,50 %	0,28 %	0,35 %	0,55 %	
Ratio des frais de transaction, à l'exclusion de l'action des charges des fonds de placement sous-jacents	0,50 %	0,28 %	0,35 %	0,55 %	
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
Valeur liquidative par action à la clôture de l'exercice	11,11	11,02	11,23	10,38	\$
Cours de clôture	11,09	11,03	11,25	10,25	\$

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre des exercices / de la période présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice / la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

3. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction de portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice / la période.

4. Le ratio des frais de gestion et le ratio des frais de transaction du FNB comprennent une proportion estimative du ratio des frais de gestion et du ratio des frais de transaction de tout fonds d'investissement sous-jacent détenu dans le portefeuille au cours de l'exercice / la période.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille du FNB indique les mouvements du portefeuille de placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus la possibilité est grande que l'investisseur enregistre des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des actionnaires et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les actionnaires reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux actions du FNB; et la gestion des demandes des actionnaires du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des actions du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
4 %	92 %	6 %

Rémunération au rendement

Le FNB verse au gestionnaire une rémunération au rendement, s'il y a lieu, correspondant à 15 % du montant par lequel le rendement du FNB, à toute date à laquelle la rémunération au rendement doit être versée, i) excède le plus élevé des montants suivants entre : a) la valeur liquidative initiale par action de FNB; ou b) la valeur liquidative par action de FNB la plus élevée utilisée antérieurement pour calculer une rémunération au rendement qui a été versée (le « niveau record »); et ii) est supérieure à un rendement annualisé de 3 %.

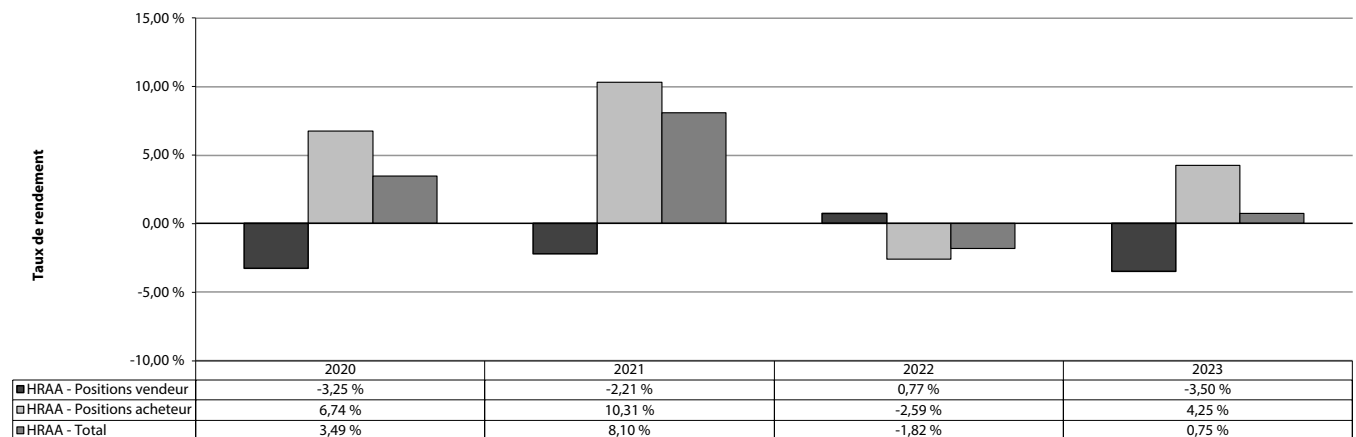
La rémunération au rendement doit être calculée et cumulée quotidiennement et doit être versée au moins une fois par trimestre, à terme échu, aux dates fixées par le gestionnaire, ainsi que les taxes applicables. Le FNB a cumulé néant en rémunération au rendement pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (1 051 188 \$ en 2022), et celle-ci figure à l'état du résultat global. La rémunération au rendement à payer au gestionnaire au 31 décembre 2023 était de néant (néant au 31 décembre 2022) et était incluse dans les frais d'exploitation à payer figurant aux états de la situation financière, le cas échéant.

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion, des charges et les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur des actions et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des actions additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, les revenus et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des actions additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des actions que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 29 juillet 2020.

Rendement passé (suite)

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total composé annuel du FNB depuis sa création et pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2023 par rapport à un indice de marché comparable, l'indice S&P Global Low Volatility et par rapport à un indice général, l'indice S&P Global 1200. L'indice S&P Global 1200 représente environ 70 % du marché mondial de plafonnement, couvrant sept régions distinctes et 30 pays. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	1 an	3 ans	Depuis la création
FNB Horizons Répartition adaptative de l'actif Resolve	0,75 %	2,26 %	3,00 %
Positions acheteur	4,25 %	3,92 %	5,41 %
Positions vendeur	-3,50 %	-1,66 %	-2,41 %
Indice S&P Risk Parity – Volatilité cible de 8 % (34 %)	10,50 %	14,50 %	5,24 %
Indice S&P Systematic Global Macro (66 %)	-7,56 %	34,81 %	11,37 %
Indice composé	-1,42 %	27,91 %	9,29 %
Indice S&P Global 1200	20,44 %	29,02 %	11,10 %

Le FNB a commencé ses activités le 29 juillet 2020.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2023

Composition de l'actif et des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur		
Contrats de change à terme standardisés – spéculatifs*	232 150 \$	0,27 %
Contrats à terme standardisés sur bons du Trésor – spéculatifs*	191 567	0,22 %
Contrats à terme standardisés sur indices – spéculatifs*	78 230	0,09 %
Contrats à terme standardisés sur marchandises – spéculatifs*	(179 069)	-0,21 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	72 939 726	83,64 %
Dépôts de couverture	14 139 358	16,21 %
Autres actifs, moins les passifs	331 140	0,38 %
Positions vendeur		
Contrats à terme standardisés sur indices – spéculatifs*	(19 149)	-0,02 %
Contrats à terme standardisés sur marchandises – spéculatifs*	(51 885)	-0,06 %
Contrats à terme standardisés sur bons du Trésor – spéculatifs*	(205 834)	-0,24 %
Contrats de change à terme standardisés – spéculatifs*	(244 717)	-0,28 %
	87 211 517 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme standardisés sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2023

25 principaux placements**	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	83,63 %
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor américain à 5 ans	17,52 %
Contrats de change à terme standardisés sur l'euro	13,67 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice FTSE/MIB	12,54 %
Contrats de change à terme standardisés sur le dollar canadien	11,83 %
Contrats de change à terme standardisés sur le dollar néo-zélandais	11,43 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice IBEX 35	8,80 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice Tokyo Price	7,65 %
Contrats à terme standardisés sur l'or, 100 onces	7,55 %
Contrats à terme standardisés sur le café « C »	4,71 %
Contrats à terme standardisés sur l'essence	4,62 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice SPI 200	4,12 %
Contrats à terme standardisés sur le Long Gilt	3,38 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice CAC 40 10	3,29 %
Contrats à terme standardisés sur le pétrole brut Brent	2,81 %
Contrats à terme standardisés sur le blé	2,54 %
Contrats à terme standardisés sur le coton	2,10 %
Contrats à terme standardisés sur l'Euro-OAT	1,32 %
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor du Canada à 10 ans	1,14 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice FTSE China A50	0,93 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice EURO STOXX® 50	0,91 %
Contrats de change à terme standardisés sur la livre sterling	0,85 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice Hang Seng	0,83 %
Contrats à terme standardisés sur l'indice S&P 500 E-Mini	0,73 %
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor américain à 10 ans	0,69 %

** Toutes les positions à terme sont de nature spéculative. Les positions dans les contrats à terme standardisés sont présentées selon leur position théorique. L'exposition théorique totale des contrats à terme standardisés équivaut à 189,94 % de la valeur liquidative du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des mouvements de portefeuille du FNB. Les états financiers annuels et intermédiaires les plus récents sont disponibles sans frais. Vous pouvez les demander en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en nous écrivant à Horizons ETFs Management (Canada) Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en visitant notre site Web au www.fnbhorizons.com ou SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers annuels audités (« états financiers ») ci-joints du FNB Horizons Répartition adaptative de l'actif Resolve (le « FNB ») incombe à Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et par le conseil d'administration de Horizons ETF Corp., et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des actionnaires. Dans son rapport, l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers.



Rohit Mehta
Administrateur
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.



Thomas Park
Administrateur
Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires du FNB Horizons Répartition adaptative de l'actif Resolve (le « FNB »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, qui comprennent un résumé des informations significatives sur les méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités déontologiques qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG S.R.L. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Paula M. Foster.

Toronto, Canada

Le 13 mars 2024

États de la situation financière

Aux 31 décembre

	2023	2022
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	72 939 726 \$	104 512 754 \$
Dépôts de couverture (note 12)	14 139 358	10 359 606
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	391 345	510 407
Montants à recevoir se rapportant aux remises sur frais de gestion du fonds de placement sous-jacent	11 943	–
Actifs dérivés (note 3)	906 305	1 713 443
Total des actifs	88 388 677	117 096 210
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 10)	69 533	97 649
Frais d'exploitation à payer	2 615	3 255
Passifs dérivés (note 3)	1 105 012	2 050 347
Total des passifs	1 177 160	2 151 251
Total de l'actif net	87 211 517 \$	114 944 959 \$
Nombre d'actions rachetables en circulation (note 8)	7 853 129	10 428 129
Total de l'actif net par action	11,11 \$	11,02 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration de Horizons ETF Corp.,



 Rohit Mehta
 Administrateur



 Jasmit Bhandal
 Administratrice

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Produits		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	4 032 069 \$	1 762 563 \$
Remboursement des frais de gestion (note 10)	30 525	–
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	23 081	14 814
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(1 816 171)	(6 170 331)
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(35 164)	730 782
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	140 291	(835 586)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(99 618)	(391 278)
	2 275 013	(4 889 036)
Charges (note 10)		
Frais de gestion	926 441	1 114 668
Rémunération au rendement	–	1 051 188
Honoraires d'audit	7 692	13 503
Honoraires du comité d'examen indépendant	596	447
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	37 094	38 121
Honoraires juridiques	1 637	2 460
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	16 872	14 107
Frais d'administration	24 242	22 580
Coûts de transaction	502 764	339 288
Autres charges	–	7 173
	1 517 338	2 603 535
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(56 915)	(67 308)
	1 460 423	2 536 227
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	814 590 \$	(7 425 263) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par action	0,09 \$	(0,73) \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Total de l'actif net à l'ouverture de l'exercice	114 944 959 \$	73 567 982 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	814 590	(7 425 263)
Transactions relatives aux actions rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	3 094 993	87 421 338
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(31 643 025)	(38 619 098)
Total de l'actif net à la clôture de l'exercice	87 211 517 \$	114 944 959 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	814 590 \$	(7 425 263) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	1 816 171	6 170 331
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	2 173	38 962
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(140 291)	835 586
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	99 618	391 278
Achat de placements	2 961	295
Produit de la vente de placements	(1 819 211)	(6 211 078)
Dépôts de couverture	(3 779 752)	73 415
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	119 062	(510 407)
Autres débiteurs	(11 943)	–
Charges à payer	(28 756)	(82 865)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(2 925 378)	(6 719 746)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission d'actions	3 094 993	87 421 338
Montant versé au rachat d'actions	(31 643 025)	(38 619 098)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(28 548 032)	48 802 240
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(31 473 410)	42 082 494
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(99 618)	(391 278)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	104 512 754	62 821 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	72 939 726 \$	104 512 754 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	4 151 131 \$	1 252 156 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2023

Titre	Contrats	Coût moyen	Juste valeur
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (-0,23 %)			
Contrats à terme standardisés sur indices (0,07 %)			
Positions acheteur (0,09 %)			
Contrats à terme standardisés sur l'indice CAC 40 10, janvier 2024 à 7 555,00 €. Valeur notionnelle de 1 964 300 €	26	- \$	(20 281) \$
Contrats à terme standardisés sur l'indice EURO STOXX® 50, mars 2024 à 4 543,00 €. Valeur notionnelle de 545 160 €	12	-	(3 759)
Contrats à terme standardisés sur l'indice FTSE China A50, janvier 2024 à 11 495,00 \$ US. Valeur notionnelle de 609 235 \$ US	53	-	19 639
Contrats à terme standardisés sur l'indice FTSE/MIB, mars 2024 à 30 521,00 €. Valeur notionnelle de 7 477 645 €	49	-	(23 339)
Contrats à terme standardisés sur l'indice Hang Seng, janvier 2024 à 17 132,00 \$ HK. Valeur notionnelle de 4 283 000 \$ HK	5	-	3 114
Contrats à terme standardisés sur l'indice IBEX 35, janvier 2024 à 10 086,20 €. Valeur notionnelle de 5 244 824 €	52	-	(16 363)
Contrats à terme standardisés sur l'indice Nikkei 225, mars 2024 à 33 310,00 \$ US. Valeur notionnelle de 166 550 \$ US	1	-	(1 457)
Contrats à terme standardisés sur l'indice S&P 500 E-Mini, mars 2024 à 4 820,00 \$ US. Valeur notionnelle de 482 000 \$ US	2	-	(1 242)
Contrats à terme standardisés sur l'indice SPI 200, mars 2024 à 7 585,00\$ AU. Valeur notionnelle de 3 982 125 \$ AU	21	-	60 317
Contrats à terme standardisés sur l'indice Tokyo Price, mars 2024 à 2 366,00 ¥. Valeur notionnelle de 709 800 000 ¥	30	-	61 601
		-	78 230
Positions vendeur (-0,02 %)			
Contrats à terme standardisés sur l'indice DAX®, mars 2024 à 16 913,00 €. Valeur notionnelle de (422 825 €)	(1)	-	2 158
Contrats à terme standardisés sur l'indice NASDAQ 100 E-mini, mars 2024 à 17 023,50 \$ US. Valeur notionnelle de (1 361 880 \$ US)	(4)	-	1 133
Contrats à terme standardisés sur l'indice S&P/TSX 60, mars 2024 à 1 270,40 \$ CA. Valeur notionnelle de (3 811 200 \$ CA)	(15)	-	(22 440)
		-	(19 149)
Contrats de change à terme standardisés (-0,01 %)			
Positions acheteur (0,27 %)			
Contrats de change à terme standardisés sur la livre sterling, mars 2024 à 127,51 \$ US. Valeur notionnelle de 557 856 \$ US	7	-	3 677
Contrats de change à terme standardisés sur le dollar canadien, mars 2024 à 75,63 \$ US. Valeur notionnelle de 7 789 375 \$ US	103	-	(11 455)
Contrats de change à terme standardisés sur l'euro, mars 2024 à 1,11 \$ US. Valeur notionnelle de 8 998 438 \$ US	65	-	12 894
Contrats de change à terme standardisés sur le dollar néo-zélandais, mars 2024 à 63,23 \$ US. Valeur notionnelle de 7 523 775 \$ US	119	-	227 034
		-	232 150

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2023

Titre	Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Positions vendeur (-0,28 %)			
Contrats de change à terme standardisés sur le dollar australien, mars 2024 à 68,31 \$ US. Valeur notionnelle de (1 571 015 \$ US)	(23)	–	(34 133)
Contrats de change à terme standardisés sur le yen japonais, mars 2024 à 71,76 \$ US. Valeur notionnelle de (8 252 400 \$ US)	(92)	–	(205 234)
Contrats de change à terme standardisés sur le franc suisse, mars 2024 à 119,80 \$ US. Valeur notionnelle de (1 198 000 \$ US)	(8)	–	(5 350)
		–	(244 717)
Contrats à terme standardisés sur bons du Trésor (-0,02 %)			
Positions acheteur (0,22 %)			
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor du Canada à 10 ans, mars 2024 à 124,18 \$ CA. Valeur notionnelle de 993 440 \$ CA	8	–	(1 050)
Contrats à terme standardisés sur l'Euro-OAT, mars 2024 à 131,51 €. Valeur notionnelle de 789 060 €	6	–	22 995
Contrats à terme standardisés sur le Long Gilt, mars 2024 à 102,65 £. Valeur notionnelle de 1 745 050 £	17	–	144 053
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor américain à 10 ans, mars 2024 à 112,89 \$ US. Valeur notionnelle de 451 563 \$ US	4	–	994
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor américain à 5 ans, mars 2024 à 108,77 \$ US. Valeur notionnelle de 11 529 984 \$ US	106	–	24 575
		–	191 567
Positions vendeur (-0,24 %)			
Contrats à terme standardisés sur l'Euro-BOBL, mars 2024 à 119,28 €. Valeur notionnelle de (6 441 120 €)	(54)	–	(104 501)
Contrats à terme standardisés sur l'Euro-Bund, mars 2024 à 137,22 €. Valeur notionnelle de (2 332 740 €)	(17)	–	9 991
Contrats à terme standardisés sur l'Euro-Buxl®, mars 2024 à 141,72 €. Valeur notionnelle de (2 267 520 €)	(16)	–	(109 212)
Contrats à terme standardisés sur les bons du Trésor américain, mars 2024 à 124,94 \$ US. Valeur notionnelle de (249 875 \$ US)	(2)	–	(2 112)
		–	(205 834)
Contrats à terme standardisés sur marchandises (-0,27 %)			
Positions acheteur (-0,21 %)			
Contrats à terme standardisés sur le pétrole brut Brent, janvier 2024 à 77,04 \$ US. Valeur notionnelle de 1 848 960 \$ US	24	–	(117 837)
Contrats à terme standardisés sur le café « C », mars 2024 à 188,30 \$ US. Valeur notionnelle de 2 471 438 \$ US	35	–	37 093
Contrats à terme standardisés sur le café « C », mai 2024 à 186,20 \$ US. Valeur notionnelle de 628 425 \$ US	9	–	18 882
Contrats à terme standardisés sur le coton, mars 2024 à 81,00 \$ US. Valeur notionnelle de 1 134 000 \$ US	28	–	(12 204)
Contrats à terme standardisés sur le coton, mai 2024 à 82,15 \$ US. Valeur notionnelle de 246 450 \$ US	6	–	(1 650)

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2023

Titre	Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Contrats à terme standardisés sur le pétrole brut, janvier 2024 à 71,65 \$ US. Valeur notionnelle de 286 600 \$ US	4	–	(19 783)
Contrats à terme standardisés sur l'essence, janvier 2024 à 210,63 \$ US. Valeur notionnelle de 2 742 403 \$ US	31	–	(163 623)
Contrats à terme standardisés sur l'essence, février 2024 à 742,25 \$ US. Valeur notionnelle de 296 900 \$ US	4	–	(21 234)
Contrats à terme standardisés sur l'or, 100 onces, février 2024 à 2 071,80 \$ US. Valeur notionnelle de 4 972 320 \$ US	24	–	67 458
Contrats à terme standardisés sur le blé d'hiver Hard Red, mars 2024 à 624,00 \$ US. Valeur notionnelle de 192 600 \$ US	6	–	(1 573)
Contrats à terme standardisés sur le blé d'hiver Hard Red, mai 2024 à 644,00 \$ US. Valeur notionnelle de 32 200 \$ US	1	–	(232)
Contrats à terme standardisés sur le platine, avril 2024 à 1 009,20 \$ US. Valeur notionnelle de 201 840 \$ US	4	–	(1 153)
Contrats à terme standardisés sur le soya, mars 2024 à 1 298,00 \$ US. Valeur notionnelle de 194 700 \$ US	3	–	(3 312)
Contrats à terme standardisés sur le blé, mars 2024 à 628,00 \$ US. Valeur notionnelle de 1 350 200 \$ US	43	–	32 298
Contrats à terme standardisés sur le blé, mai 2024 à 639,50 \$ US. Valeur notionnelle de 319 750 \$ US	10	–	7 801
		–	(179 069)
Positions vendeur (-0,06 %)			
Contrats à terme standardisés sur le cacao, mars 2024 à 4 196,00 \$ US. Valeur notionnelle de (881 160 \$ US)	(21)	–	16 484
Contrats à terme standardisés sur le cacao, mai 2024 à 4 162,00 \$ US. Valeur notionnelle de (83 240 \$ US)	(2)	–	1 139
Contrats à terme standardisés sur le cuivre, mars 2024 à 389,05 \$ US. Valeur notionnelle de (486 313 \$ US)	(5)	–	3 213
Contrats à terme standardisés sur le cuivre, mai 2024 à 390,85 \$ US. Valeur notionnelle de (97 713 \$ US)	(1)	–	646
Contrats à terme standardisés sur le maïs, mars 2024 à 471,25 \$ US. Valeur notionnelle de (377 000 \$ US)	(16)	–	7 089
Contrats à terme standardisés sur le maïs, mai 2024 à 484,00 \$ US. Valeur notionnelle de (96 800 \$ US)	(4)	–	1 491
Contrats à terme standardisés sur les émissions aux termes de quotas de l'UE, décembre 2024 à 80,37 €. Valeur notionnelle de (1 366 290 €)	(17)	–	(187 910)
Contrats à terme standardisés sur le blé de meunerie no 2, mars 2024 à 222,50 €. Valeur notionnelle de (2 091 500 €)	(188)	–	21 631
Contrats à terme standardisés sur le gaz naturel, janvier 2024 à 2,51 \$ US. Valeur notionnelle de (955 320 \$ US)	(38)	–	(5 420)
Contrats à terme standardisés sur le NY Harbor ULSD, janvier 2024 à 252,89 \$ US. Valeur notionnelle de (424 855 \$ US)	(4)	–	7 708
Contrats à terme standardisés sur l'argent, mars 2024 à 24,09 \$ US. Valeur notionnelle de (361 290 \$ US)	(3)	–	9 819

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2023

Titre	Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Contrats à terme standardisés sur le soya, mars 2024 à 48,18 \$ US. Valeur notionnelle de (1 271 952 \$ US)	(44)	–	33 455
Contrats à terme standardisés sur le soya, mai 2024 à 48,57 \$ US. Valeur notionnelle de (291 420 \$ US)	(10)	–	6 424
Contrats à terme standardisés sur les mets préparés au soya, mars 2024 à 386,00 \$ US. Valeur notionnelle de (2 238 800 \$ US)	(58)	–	34 570
Contrats à terme standardisés sur les mets préparés au soya, mai 2024 à 384,80 \$ US. Valeur notionnelle de (538 720 \$ US)	(14)	–	4 929
Contrats à terme standardisés sur le sucre, février 2024 à 20,58 \$ US. Valeur notionnelle de (945 034 \$ US)	(41)	–	(7 153)
		–	(51 885)
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	(198 707)
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (-0,23 %)		– \$	(198 707) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (83,64 %)			72 939 726
Dépôts de couverture (16,21 %)			14 139 358
Autres actifs, moins les passifs (0,38 %)			331 140
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			87 211 517 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers - Informations spécifiques au FNB

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

A. INFORMATIONS SUR LE FNB (NOTE 1)

Le tableau suivant présente des informations spécifiques au FNB, les symboles aux termes desquels les actions en dollars canadiens et les actions en dollars américains (le cas échéant), comme il est décrit à la note 1, se négocient à la Bourse de Toronto (la « TSX »), la monnaie fonctionnelle et de présentation du FNB qui est soit le dollar canadien (« \$ CA ») soit le dollar américain (« \$ US ») et le début des activités du FNB.

Nom du FNB	Symbole(s) TSX	Monnaie de présentation	Début des activités
FNB Horizons Répartition adaptative de l'actif Resolve	HRAA	\$ CA	29 juillet 2020

Objectif de placement

HRAA cherche à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, dans les principales catégories d'actifs mondiaux, dont les indices d'actions, les indices de titres à revenu fixe, les taux d'intérêt, les marchandises et les devises.

B. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (NOTE 5)

a) Risques de marché

i) Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante aux 31 décembre 2023 et 2022, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien :

31 décembre 2023	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	(633)	–	(633)	(6)
Euro	(23)	–	(23)	(1)
Yen japonais	77	–	77	1
Dollar de Hong Kong	(8)	–	(8)	–
Livre sterling	15	–	15	–
Dollar australien	63	–	63	1
Total	(509)	–	(509)	(5)
En pourcentage de la valeur liquidative	-0,6 %	0,0 %	-0,6 %	0,0 %

Notes afférentes aux états financiers - Informations spécifiques au FNB (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

31 décembre 2022	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	(54)	–	(54)	(1)
Livre sterling	(89)	–	(89)	(1)
Euro	(418)	–	(418)	(4)
Dollar de Hong Kong	35	–	35	–
Yen japonais	(105)	–	(105)	–
Dollar américain	93	–	93	1
Total	(538)	–	(538)	(5)
En pourcentage de la valeur liquidative	-0,5 %	0,0 %	-0,5 %	0,0 %

ii) Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Risque de prix

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante.

Indice comparatif	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Indice S&P Global Low Volatility	248 749 \$	419 003 \$

b) Risque de crédit

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

Notes afférentes aux états financiers - Informations spécifiques au FNB (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

C. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (NOTE 6)

Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022 :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Contrats à terme standardisés	906 305	–	–	1 713 443	–	–
Total des actifs financiers	906 305	–	–	1 713 443	–	–
Passifs financiers						
Contrats à terme standardisés	(1 105 012)	–	–	(2 050 347)	–	–
Total des passifs financiers	(1 105 012)	–	–	(2 050 347)	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	(198 707)	–	–	(336 904)	–	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours des exercices présentés. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

D. PRÊT DE TITRES (NOTE 7)

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
31 décembre 2023	–	–
31 décembre 2022	48 570 854 \$	51 042 190 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Notes afférentes aux états financiers - Informations spécifiques au FNB (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	Pourcentage du revenu brut	31 décembre 2022	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	38 467 \$		24 687 \$	
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(15 386)	40,00 %	(9 873)	40,00 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	23 081 \$	60,00 %	14 814 \$	60,00 %

E. ACTIONS RACHETABLES (NOTE 8)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, le nombre d'actions de FNB émises dans le cadre de souscriptions, le nombre d'actions de FNB rachetées, le nombre total et le nombre moyen d'actions de FNB en circulation se présentent comme suit :

Exercice	Actions en circulation à l'ouverture	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation à la clôture	Nombre moyen d'actions en circulation
2023	10 428 129	275 000	(2 850 000)	7 853 129	9 016 348
2022	6 553 129	7 275 000	(3 400 000)	10 428 129	10 243 608

F. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES (NOTE 10)

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivants :

Exercice clos le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2023	483 557 \$	néant \$	néant \$
31 décembre 2022	2 090 \$	néant \$	néant \$

G. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (NOTE 13)

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

Notes afférentes aux états financiers - Informations spécifiques au FNB (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

H. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES (NOTE 14)

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le FNB détenait des placements importants dans des filiales, des entités associées et des entités structurées (ES) non consolidées énumérés ci-dessous :

FNB détenu au 31 décembre 2023	Lieu d'affaires	Type	Participation (%)	Valeur comptable
FNB Horizons Bons du Trésor 0 à 3 mois	Canada	ES	7,42 %	41 890 000 \$

FNB détenu au 31 décembre 2022	Lieu d'affaires	Type	Participation (%)	Valeur comptable
FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces	Canada	ES	4,00 %	60 855 000 \$

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Horizons ETF Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable constituée le 10 octobre 2019 sous le régime des lois fédérales du Canada. Le capital autorisé de la Société comprend un nombre illimité de catégories d'actions à dividende non cumulatif, rachetables et sans droit de vote (chacune, une « catégorie de société » ou un « FNB ») pouvant être émises en un nombre illimité de séries, ainsi qu'une catégorie d'actions avec droit de vote désignées à titre d'« actions de catégorie J ». Chaque catégorie de société est un fonds d'investissement distinct doté d'objectifs de placement précis et renvoie précisément à un portefeuille de placements distinct. Les renseignements propres aux FNB et les objectifs de placement de chaque FNB de la Société sont présentés dans les notes des informations spécifiques aux états financiers de chaque FNB. Chaque FNB est une catégorie de société distincte et est actuellement composé d'une série unique d'actions de fonds négocié en bourse (les « actions de FNB ») de la catégorie de société applicable de la Société et d'une fiducie correspondante (la « fiducie de FNB »).

Les actions de FNB sont offertes en permanence par l'entremise du prospectus de la Société et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « actions en \$ CA »), le cas échéant, et en dollars américains (les « actions en \$ US »). Les souscriptions pour les actions en \$ US peuvent être effectuées en dollars américains ou canadiens. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des actions du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des actions du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des actions.

Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (« Horizons Management », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements ») est le gestionnaire et le gestionnaire de placements de la Société et de chaque catégorie de société. Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre chaque stratégie de placement du FNB. L'adresse du siège social de la Société est la suivante : a/s Horizons ETFs Management (Canada) Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Objectif de placement

Le but de chaque FNB est d'investir l'actif net attribuable à ce FNB conformément à ses objectifs de placement, tels qu'ils sont définis dans le prospectus de la Société. L'objectif de placement de chaque FNB est énoncé à la note A des notes des informations spécifiques au FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les états financiers du FNB ont été préparés selon les normes IFRS en comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers le 13 mars 2024.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle économique du FNB et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les actionnaires.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés selon leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie

La trésorerie est constituée de la trésorerie en dépôt.

Actions rachetables

La Société a posé des jugements importants pour déterminer le classement des titres rachetables de chaque FNB en tant que passifs financiers conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »).

Les actions rachetables de chaque FNB sont des catégories dans la Société. Les catégories ne participeront pas au prorata des actifs nets résiduels de la Société en cas de liquidation de celle-ci et elles n'ont pas de caractéristiques identiques. Par conséquent, les actions remboursables en circulation de chaque FNB sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de l'IAS 32.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats à terme standardisés correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global.

Lorsqu'un contrat à terme standardisé est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés.

Contrats dérivés

Afin de réaliser son objectif de placement, le FNB pourrait conclure des contrats dérivés (les « contrats dérivés ») avec une ou plusieurs contreparties bancaires (chacune, une « contrepartie »). La valeur de ces contrats dérivés correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. La valeur est comptabilisée en tant qu'actif et (ou) passif dérivé dans les états de la situation financière et pris en compte dans la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global.

Lorsqu'un contrat dérivé est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ».

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividende, le cas échéant, est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB, le cas échéant, est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés selon leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

c) Devises

Les transactions menées en devises, le cas échéant, sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change, le cas échéant, sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par action présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables liée à l'exploitation, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions du FNB qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière.

f) Transactions des actionnaires

La valeur à laquelle les actions du FNB sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total d'actions de ce FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission d'actions et les montants payés au rachat d'actions sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse valables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action

L'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables par action est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs d'actions rachetables par le nombre d'actions en circulation du FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les honoraires afférents aux contrats dérivés du FNB et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1^{er} janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus de la Société pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les actions du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB sont présentés ci-après et une analyse est incluse à la note B des notes des informations spécifiques au FNB.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et sont de courte durée.

iii) Risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché.

Le FNB est exposé à d'autres risques liés au marché qui influenceront sur la valeur de ses placements, y compris la conjoncture économique générale et les conditions du marché, ainsi que les événements ayant une incidence sur certains secteurs de l'économie, certaines industries ou certaines sociétés. Le FNB perd normalement de la valeur les jours où la valeur des titres composant l'indice sous-jacent diminue. Le FNB entend continuer à investir la totalité de son actif, quelles que soient les conditions du marché.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs.

À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière, y compris toute valeur de marché positive sur le ou les contrats dérivés du FNB. Ce montant est inscrit au poste « Actifs dérivés » (le cas échéant) dans les états de la situation financière. Le risque de crédit relatif à tout contrat dérivé est concentré sur la contrepartie aux contrats dérivés de ce contrat.

Le gestionnaire gère le risque de crédit en faisant affaire avec des contreparties qu'il croit solvables et qui remplissent les exigences relatives à la cote de solvabilité établies dans le Règlement 81-102.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (l'« IFRS 13 ») exige un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le classement des actifs et des passifs du FNB selon la hiérarchie de la juste valeur et les informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux sont présentés à la note C des notes des informations spécifiques au FNB.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102. Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés, le cas échéant, ainsi qu'un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres pour les exercices clos à ces dates, le cas échéant, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global, sont présentés à la note D des notes des informations spécifiques au FNB.

8. LEVIER FINANCIER

L'exposition globale au marché de tous les instruments détenus directement ou indirectement par HRAA, calculée quotidiennement à la valeur du marché, peut être supérieure à la valeur liquidative de HRAA ainsi qu'aux sommes et aux titres détenus à titre de dépôt de couverture afin d'appuyer les activités de négociation de dérivés du FNB. Dans des conditions de marché normales, le levier financier maximal utilisé, directement ou indirectement, par le FNB, exprimé sous forme de ratio de la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres et (ou) des positions sur dérivés financiers de HRAA divisée par l'actif net du FNB (le « ratio de levier financier »), ne sera généralement pas supérieur à 3:1.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Le tableau suivant présente les niveaux minimum et maximum de l'effet de levier enregistrés par le FNB au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, le levier financier à la clôture de ces exercices ainsi que le pourcentage approximatif de l'actif net que représente le levier financier.

Exercice clos le	Niveau minimum de l'effet de levier	Niveau maximum de l'effet de levier	Levier financier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
31 décembre 2023	1,30:1	2,92:1	1,90:1	190 %
31 décembre 2022	0,82:1	2,16:1	1,80:1	180 %

9. ACTIONS RACHETABLES

Le capital autorisé de la Société comprend un nombre illimité de catégories de sociétés d'actions à dividende non cumulatif, rachetables et sans droit de vote pouvant être émises en un nombre illimité de séries, y compris les actions de FNB, ainsi qu'une catégorie d'actions avec droit de vote désignées à titre d'« actions de catégorie J ». Chaque catégorie de société est un fonds d'investissement distinct doté d'objectifs de placement précis et renvoie précisément à un portefeuille de placements distinct. Chaque FNB constituera une catégorie de société distincte.

Chaque action de FNB habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des actionnaires de la catégorie de société applicable auxquelles il a le droit de voter. Chaque actionnaire a droit à une participation égale à celle de toutes les autres actions de la même catégorie de société ou série de la catégorie de société relativement à tous les paiements faits aux actionnaires, autres que les remises de frais de gestion, y compris les dividendes et les distributions, et, au moment de la liquidation, à une participation égale au reliquat de l'actif net de la catégorie de société applicable après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux actions de FNB de la catégorie de société.

Les actions rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat. Les objectifs du FNB en matière de gestion des actions rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux actions rachetables est décrit à la note 5.

Un jour de bourse valable, tel qu'il est défini dans le prospectus du FNB, les actionnaires du FNB peuvent i) racheter des actions du FNB, au comptant à un prix de rachat par action de FNB correspondant à 95 % du cours de clôture des actions du FNB concernées à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal par action de FNB correspondant à la valeur liquidative par action de FNB à la date de prise d'effet du rachat; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit d'actions ou un lot correspondant à un multiple du nombre prescrit d'actions du FNB au comptant dans la devise applicable pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre d'actions de FNB dans cette devise après réception de la demande de rachat; ou iii) un nombre prescrit d'actions ou un lot correspondant à un multiple entier du nombre prescrit d'actions en échange de titres et d'une somme au comptant dans la devise applicable correspondant à la valeur liquidative de ce nombre d'actions de FNB dans cette devise après la réception de la demande de rachat, étant donné qu'un rachat de titres pourra être soumis à des frais de rachat, au gré du gestionnaire.

Les actions du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par action, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est).

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Si, au cours d'une année d'imposition, la Société était par ailleurs assujettie à l'impôt à l'égard des gains en capital réalisés nets, la Société entend verser, dans la mesure du possible, au plus tard le dernier jour de l'année en question, un dividende sur les gains en capital spécial pour que la Société ne soit pas assujettie à l'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la Loi de l'impôt (compte tenu de l'ensemble des déductions, des crédits et des remboursements disponibles). Ces distributions peuvent être versées sous la forme d'actions de FNB du FNB pertinent et/ou d'une somme au comptant qui est automatiquement réinvestie dans des actions de FNB du FNB pertinent. Toutes ces distributions payables sous forme d'actions de FNB ou réinvesties dans des actions de FNB du FNB pertinent augmenteront le prix de base rajusté total des actions de FNB pour l'actionnaire de ce FNB. Immédiatement après le versement d'une telle distribution spéciale sous forme d'actions de FNB ou le réinvestissement dans des actions de FNB, le nombre d'actions de FNB de ce FNB en circulation sera automatiquement regroupé de façon que le nombre d'actions de FNB de ce FNB en circulation après cette distribution corresponde au nombre d'actions de FNB de ce FNB en circulation immédiatement avant cette distribution, sauf dans le cas d'un actionnaire non résident dans la mesure où l'impôt doit être retenu à l'égard de la distribution.

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des actions du FNB.

Un tableau du nombre d'actions émises par souscription, du nombre d'actions rachetées, du nombre total et moyen d'actions en circulation au cours des périodes de référence considérées est présenté à la note E des notes des informations spécifiques au FNB.

10. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des actionnaires et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les actionnaires reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux actions du FNB; et la gestion des demandes des actionnaires du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative des actions du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire pourrait, de lui-même, renoncer à une partie des frais autrement payables par le FNB ou en prendre une partie à sa charge. Ces renoncations ou absorptions peuvent être interrompues en tout temps par le gestionnaire ou être poursuivies indéfiniment, au gré de ce dernier.

Rémunération au rendement

Le FNB verse au gestionnaire une rémunération au rendement, s'il y a lieu, correspondant à 15 % du montant par lequel le rendement du FNB, à toute date à laquelle la rémunération au rendement doit être versée, i) excède le plus élevé des montants suivants entre : a) la valeur liquidative initiale par action de FNB; ou b) la valeur liquidative par action de FNB la plus élevée utilisée antérieurement pour calculer une rémunération au rendement qui a été versée (le « niveau record »); et ii) est supérieure à un rendement annualisé de 3 %.

La rémunération au rendement doit être calculée et cumulée quotidiennement et doit être versée au moins une fois par trimestre, à terme échu, aux dates fixées par le gestionnaire, ainsi que les taxes applicables. Le FNB a cumulé néant en rémunération au rendement pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (1 051 188 \$ en 2022), et celle-ci figure à l'état du résultat global. La rémunération au rendement à payer au gestionnaire au 31 décembre 2023 était de néant (néant au 31 décembre 2022) et était incluse dans les frais d'exploitation à payer figurant aux états de la situation financière, le cas échéant.

11. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

En plus des éléments présentés à la note F des notes des informations spécifiques au FNB, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2023 et 2022 figurent aux états de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

12. GARANTIES DÉTENUES PAR LES NÉGOCIANTS-COMMISSAIRES EN CONTRATS À TERME

Le FNB pourrait détenir des comptes auprès de négociants-commissaires en contrats à terme, afin que ces derniers procèdent à la négociation de contrats à terme. Le cas échéant, la négociation de contrats à terme comprend, sans pour autant s'y limiter, les contrats à terme sur devises et sur titres à revenu fixe à des fins de couverture. Les négociants-commissaires exigent le maintien de dépôts de couverture minimaux. Ces exigences sont satisfaites par la garantie donnée par le FNB et détenue par ces négociants-commissaires. Les garanties détenues par les négociants-commissaires sont prises en compte au poste « Dépôts de couverture » aux états de la situation financière. Aux 31 décembre 2023 et 2022, les garanties détenues par les négociants-commissaires se détaillaient ainsi :

Au	Garanties détenues par les négociants-commissaires
31 décembre 2023	14 139 358 \$
31 décembre 2022	10 359 606 \$

13. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Société est admissible et entend être admissible, à tous les moments pertinents, à titre de « société de placement à capital variable » au sens donné à ce terme dans la Loi de l'impôt. Bien que la Société puisse émettre un nombre illimité de catégories en un nombre illimité de séries, elle devra (à l'instar de toute autre société de placement à capital variable possédant une structure à plusieurs catégories) calculer son revenu et ses gains en capital nets aux fins de l'impôt en tant qu'entité unique. La totalité des revenus, des dépenses déductibles, des pertes autres qu'en capital, des gains en capital et des pertes en capital de la Société se rapportant à tous ses portefeuilles de placement et les autres éléments pertinents à l'égard de sa situation fiscale (y compris les caractéristiques fiscales de tous ses actifs) seront pris en compte au moment d'établir le revenu (et le revenu imposable) ou la perte de la Société et les impôts applicables payables par celle-ci dans son ensemble.

À titre de société de placement à capital variable, la Société a le droit, dans certaines circonstances, à un remboursement de l'impôt qu'elle paie à l'égard de ses gains en capital réalisés nets selon une formule fondée en partie sur le rachat des actions de FNB. Par ailleurs, à titre de société de placement à capital variable, la Société aura le droit de maintenir un compte de dividendes sur les gains en capital à l'égard de ses gains en capital réalisés nets et au moyen duquel elle peut choisir de verser des dividendes qui sont traités comme des dividendes sur les gains en capital entre les mains des actionnaires.

Dans la mesure où la Société gagne un revenu net (sauf les dividendes de sociétés canadiennes imposables et certains gains en capital imposables et compte tenu des déductions disponibles), notamment à l'égard d'opérations sur instruments dérivés, de l'intérêt et du revenu qui lui sont payés ou payables par une fiducie résidente du Canada, la Société sera assujettie à l'impôt sur le revenu relativement à ce revenu net et aucun remboursement ne sera possible à cet égard.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

La Société peut, à son gré, verser des dividendes spéciaux de fin d'exercice aux actionnaires sous forme d'un dividende sur les gains en capital si la Société a des gains en capital imposables nets sur lesquels elle devrait par ailleurs payer de l'impôt, ou afin de recouvrer des impôts remboursables qu'elle ne pourrait pas par ailleurs recouvrer au versement de distributions en espèces régulières.

La Société adoptera une politique afin d'établir comment elle répartira le revenu et les gains en capital efficacement sur le plan fiscal entre les catégories de société d'une façon qu'elle juge équitable, cohérente et raisonnable pour tous les actionnaires. Le montant des dividendes, le cas échéant, versés aux actionnaires sera fondé sur cette politique relative à la répartition fiscale, qui sera approuvée par le conseil d'administration de la Société.

14. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Si la Société a réalisé une perte en capital nette dans une année d'imposition, cette perte en capital ne peut être attribuée aux actionnaires, mais la Société peut la reporter rétrospectivement sur trois ans ou prospectivement sur une période indéfinie afin de compenser les gains en capital qu'elle a réalisés. Les pertes autres qu'en capital subies par la Société au cours d'une année d'imposition ne peuvent pas être réparties parmi les actionnaires de la Société, mais elles peuvent être reportées rétrospectivement sur trois ans ou prospectivement sur vingt ans pour compenser le revenu (y compris les gains en capital imposables).

Au 31 décembre 2023, la Société et ses entités en propriété exclusive disposaient de pertes en capital nettes ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital nettes	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
1 326 394 679 \$	126 121 \$	2028
	1 961 149 \$	2029
	5 668 871 \$	2030
	3 237 571 \$	2031
	3 138 653 \$	2032
	153 021 428 \$	2033
	230 454 838 \$	2034
	447 405 094 \$	2035
	74 326 117 \$	2036
	266 066 173 \$	2037
	118 767 474 \$	2038
	191 271 535 \$	2039
	1 073 403 752 \$	2040

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022

15. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les montants admissibles à une compensation, le cas échéant, sont présentés à la note G des notes des informations spécifiques au FNB.

16. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission d'actions ou de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière, et dans le tableau des placements, et plus en détail à la note H des notes des informations spécifiques au FNB.

17. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 6 mars 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire de placements du FNB, a annoncé qu'il allait procéder à un changement de marque et adopter le nom de Global X Investment Canada Inc. en mai 2024. Le changement de dénomination ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire de placements demeurent les mêmes.

Gestionnaire

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

55, avenue University, bureau 800

Toronto (Ontario)

M5J 2H7

Téléphone : 416-933-5745

Télécopieur : 416-777-5181

Sans frais : 1-866-641-5739

info@horizonsetfs.com

www.fnbhorizons.com

Auditeur

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Fiducie TSX

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1

L'innovation est notre capital. Faites-en le vôtre.

Fonds négociés en bourse Horizons | 55, avenue University, bureau 800 | Toronto (Ontario) M5J 2H7

T 416 933 5745 | **SF** 1 866 641 5739 | **w** fnbhorizons.com



FNB HORIZONS
par Mirae Asset